

## DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Arrondissement d'Aix-en-Provence  
-----  
COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ont donné pouvoir :**

Christel BASTIN à Guillaume SUEUR

Véronique REISER à Isabelle SAUTREAU

**Absente excusée :** Olivia RIVORY

**A été élue secrétaire :** Corinne LEGRAS

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE 2016.**

Rapporteur : Gilbert HENRY

Le rapporteur expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016,

VU la délibération du conseil municipal n° 2016-36-DELIB-7-1 en date du 8 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

VU la délibération du conseil municipal n° 2016-68-DELIB-7-1 en date du 12 juillet 2016 approuvant la décision modificative n° 1 du budget de distribution de l'eau potable

VU la délibération du conseil municipal n° 2016-78-DELIB-7-1 en date du 16 août 2017 approuvant la décision modificative n° 2 du budget de distribution de l'eau potable

VU la délibération du conseil municipal n° 2016-108-DELIB-7-1 en date du 14 décembre 2016 approuvant la décision modificative n° 3 du budget de distribution de l'eau potable

VU l'approbation du compte de gestion du budget de distribution de l'eau potable dressé par le comptable public

Le conseil municipal examine le compte administratif 2016 du service de distribution de l'eau potable tel qu'exposé ci-dessous :

**DELIBERATION**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES 2016</b>			
prévisions budgétaires totales ( a )	749 665.64 €	351 887.00 €	1 101 552.64 €
titres de recettes émis ( b )	149 580.43 €	340 764.09 €	490 344.52 €
<b>DEPENSES 2016</b>			
autorisations budgétaires totales ( c )	749 665.64 €	351 887.00 €	1 101 552.64 €
mandats émis ( d )	114 330.48 €	344 858.98 €	459 189.46 €
<b>SOLDE D'EXECUTION 2016</b>			
(b-d) Excédent	35 249.95 €		
(b-d) Déficit		- 4 094.89 €	- 4 094.89 €
<b>RESULTAT REPORTE 2015</b>			
Excédent	347 478.74 €	4 102.15 €	351 580.89 €
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2016</b>			
Excédent	382 728.69 €	7.26 €	382 735.95 €
Déficit			

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de valeur du compte de gestion résumés ci après

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>SOLDE D'EXECUTION 2016</b>			
(b-d) Excédent	35 249.95 €		35 249.95 €
(b-d) Déficit		- 4 094.89 €	- 4 094.89 €
<b>RESULTAT REPORTE 2015</b>			
Excédent	347 478.74 €	4 102.15 €	351 580.89 €
Déficit			
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2016</b>			
Excédent	382 728.69 €	7.26 €	382 735.95 €
Déficit			

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2016</b>			
(b-d) Excédent	382 728.69 €	7.26 €	382 735.95 €
(b-d) Déficit			
<b>RESTE A REALISER 2016</b>			
Dépenses	156 122.89 €		
Recettes	77 348.70 €		
<b>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2016</b>			
Excédent	303 954.50 €	7.26 €	303 961.76 €
Déficit			

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Gilbert HENRY est élu président de séance à l'unanimité.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par:

11 voix pour

2 voix contre Patrick MARKARIAN, Colette MOLLARET  
abstention(s)

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2016 du budget de distribution de l'eau potable comme exposé ci-dessus.

Le Maire,  
Régis MARTIN